

Employeurs au noir: un député crie à l'injustice

Les contrôles sont effectués de manière inéquitable, dénonce le radical et président de Gastrovaud Frédéric Haenni. Il demande au Conseil d'Etat d'y remédier.

TRAVAIL ILLICITE «Il n'y a pas la même volonté de contrôler dans tout le canton. Cette disparité de traitement est inacceptable!» Frédéric Haenni, député radical du district d'Avenches, par ailleurs président de Gastrovaud (l'Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers) en a contre les contrôles de travail clandestin.

Dans une interpellation au Conseil d'Etat, datée du 24 janvier, il revendique, avec une trentaine de députés représentant les milieux économiques, «une lutte contre le travail illicite» qui soit «équitable sur l'ensemble du territoire vaudois».

Motif: la fréquence des contrôles varierait selon les régions, et ils n'inquiéteraient pas tous les secteurs économiques. Principales cibles: l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture et le bâtiment. Quant au secteur de l'économie domestique (employés de maison), il serait laissé en paix. Cerise sur le gâteau, Lausanne ferait carrément figure de cancre, en distillant ses contrôles au compte-gouttes.

Pour terminer, les amendes à l'encontre des employeurs de travailleurs clandestins varieraient du simple au triple selon les régions. Exemple: 600 francs à Aigle pour un employé «au gris», (déclaré aux assurances sociales, voire aux impôts, mais sans permis de travail) et 2000 francs à Payerne, assortis de 300 francs de frais de cause et d'un mois de prison avec sursis pour le

même cas de figure, selon Frédéric Haenni.

Mais au fait, pourquoi s'offusquer de ces amendes? Le député entend-il se faire l'avocat des employeurs de clandestins? «Bien au contraire. A l'heure actuelle, avec les accords sur la libre-circulation des personnes, il est inadmissible d'engager des personnes sans permis de travail, estime le radical. Ce que je revendique, c'est avant tout une égalité de traitement dans tous les secteurs. Y compris celui de l'économie domestique.»

A ce propos, le député prévient que si les inégalités perdurent, la collaboration de Gastrovaud à des commissions tripartites (Etat, syndicats, employeurs) de lutte contre le travail illicite pourrait bien se relâcher. «Nous avons collaboré. Mais voir ces différences d'interprétation nous décourage et pourrait nous décourager encore plus à l'avenir.»

Intensification des contrôles

Au Canton, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, est catégorique. «Il y a une volonté politique de mieux lutter contre le travail au noir. La mission des inspecteurs étant en train de changer avec la signature des Bilatérales bis, les contrôles se sont donc intensifiés dans les secteurs les plus sensibles, à savoir le bâtiment et l'hôtellerie.» Pourquoi le secteur de l'économie domestique n'est-il pas inquiété? «La mission d'un inspecteur du tra-



Frédéric Haenni. J.-P. Guinnard

vail n'a jamais été de contrôler les ménages privés, relève-t-il. C'est une tâche qui incombe à la police et au bureau des étrangers des communes.»

Et Lausanne, prétendent mauvaise contrôleuse? Michel Cambrosio, chef du Service du travail, s'explique. «Je comprends que M. Haenni demande une égalité de traitement entre tous les secteurs, mais il est faux d'affirmer que nous ne faisons pas de contrôles. Nous avons effectué 559 inspections en 2004. Quant aux procédures, nous les calquons sur celles de l'inspection cantonale du travail.»

Selon lui, les commissions tripar-

«Je revendique une égalité de traitement dans tous les secteurs. Y compris celui de l'économie domestique»

Frédéric Haenni, député radical et président de Gastrovaud

tites disposent aujourd'hui de compétences beaucoup plus larges que les inspections cantonales du travail. «Mais avec l'adoption de la nouvelle loi sur le travail illicite dans le courant de l'année par les Chambres fédérales, leurs compétences devraient se rapprocher très fortement», estime-t-il.

Des questions que Frédéric Haenni débattrait au niveau vaudois, puisqu'il participe à la commission parlementaire chargée d'examiner la nouvelle loi cantonale sur l'emploi. Une loi qui devrait être votée au Grand Conseil dans les prochains mois.

Viviane Menétrey